Concertation préalable à la création de la ZAC Paris Villaroche

Contribution

2 novembre 2026

Dans le contexte actuel de dérèglement climatique et d'effondrement de la biodiversité, nous considérons qu'il n'est plus possible de réfléchir à des projets d'aménagement du territoire, avec des outils programmatiques et des orientations qui relèvent d'une vision dépassée héritée du 20ème siècle.

C'est le constat que nous faisons à propos des documents et débats proposés par leurs auteurs (mairies, intercommunalités, établissement public d'aménagement, préfecture, etc.).

Il est question ici de la création et de l'aménagement d'une ZAC de plus de 170 hectares sur le secteur dit Paris-Villaroche, intégrée dans le programme « France 2030 ».

Les procédures légales de concertation de création d'une ZAC et de mise en compatibilité du PLU de Réau, sont lancées selon les règles habituelles, sans recul et attention particulière sur les effets créés par l'expérience des aménagements antérieurs de la ville nouvelle de Sénart, ni sur le contexte climatique actuel affectant toutes les fonctions économiques et sociales.

1. L'expérience des aménagements antérieurs

Depuis plus de 50 ans, la ville nouvelle de Sénart a préempté, voire accaparé des centaines d'hectares de terres agricoles pour son développement. Priorité a été donnée par l'EPA Sénart, le bras exécutif de l'État aménageur, aux grands programmes de construction de logements qui se sont étalés souvent loin des zones de commerces et d'emploi. Pour ce faire, de grands aménagements de viabilisation, de réseaux routiers envahissants ont été créés.

Simultanément, les sites logistiques de tailles de plus en plus grandes (XXL !) ont envahi le territoire, pratiquement toujours sur des terres agricoles que ce soit à Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel, Lieusaint, Savigny-le-Temple, Tigery, Vert-St-Denis, Cesson, etc, avec des équipements gigantesques, comme le parc A5 de 200 hectares, entraînant la circulation quotidienne de milliers de camions au sein de Sénart.

Les documents d'urbanisme, PLU, SCOT et SDAU RIF E ont accompagné, encadré ce mouvement général d'artificialisation, essayé parfois de la ralentir, avec une volonté politique à géométrie variable...

2. Les effets pernicieux des opérations d'aménagement sur la biodiversité

Sans compter les terres déjà artificialisées à Sénart, sacrifiées à l'urbanisation et aux activités, il subsiste un espace agricole à l'est de Sénart, délimité au nord par la D 57, au Sud par l'A5, à l'ouest par le contournement du hameau de Ourdy, à l'est par l'A5 B. Cet espace est totalement enclavé des quatre côtés par les voies citées, constituées d'emprises importantes, avec une intense circulation routière, qui sont autant d'obstacles à la préservation des corridors écologiques.

Est-il besoin de rappeler que les corridors écologiques sont une fonction vitale pour la préservation et la reproduction des espèces ?

Est-il besoin de rappeler les alertes sur le constat actuel d'un phénomène massif d'extinction des espèces ?

Or c'est tout le contraire qui s'est passé dans l'aménagement de Sénart, qui a plutôt conduit à la diminution drastique voire suppression totale d'un grand nombre de continuités écologiques.

Le réseau des continuités écologiques ne peut pas être une variable d'ajustement comme on le voit trop souvent dans les études d'impact, dans lesquelles les porteurs de projet et les collectivités se contentent trop souvent d'appliquer à minima la séquence Éviter, Réduire, Compenser.

Curieusement l'ordre de priorité de cette séquence ERC semble s'être inversé, donnant la priorité aux opérations de compensation, considérées comme des autorisations à détruire les milieux naturels, relevant trop souvent d'opérations cosmétiques, alors que c'est l'évitement qui devrait être la pierre angulaire des études d'impact.

Il n'existe aucune étude d'ensemble mesurant dans ce vaste secteur, l'impact du développement urbain (artificialisation et destructions des habitats) sur la biodiversité animale et végétale, c'est en fait une boîte noire dont personne ou presque ne se soucie, comme s'il existait un monde parallèle dont nous n'aurions pas la charge, alors que de toute évidence, cette biodiversité permet la préservation du vivant et son affaiblissement met en danger l'avenir de l'humanité.

Pour ces raisons, nous ne pouvons entrer dans une discussion « urbanistique » au cadre bien trop étroit, avant d'avoir à notre disposition un inventaire complet de la biodiversité sur ce territoire, les atteintes qui seraient portées et les mesures compensatoires envisagées.

3. La reproduction des erreurs : la ZAC Paris-Villaroche ...et ses proxis

A défaut de protection des espèces, nos aménageurs ont une fâcheuse tendance à ne pas tirer les leçons du passé et à reproduire dans leur vision actuelle les mêmes travers que dans les phases antérieures. Le projet de ZAC de Paris-Villaroche en est l'exemple type.

Pour la raison que ce projet de ZAC s'appuie sur une pastille du SDRIF-E, qu'il est estampillé France 2030, voilà nos responsables élus et fonctionnaires territoriaux en train de ressortir benoîtement le mode d'emploi de l'aménagement du territoire version siècle dernier, pour nous produire des dossiers de concertation, bientôt d'enquêtes publiques, fait sur le même moule. Comme si rien n'avait changé !

Nous n'avons vu dans les documents présentés dans la concertation actuelle, aucun renversement de perspective qui mettrait la priorité sur la protection de la biodiversité, sur la lutte contre le réchauffement climatique, sur la sécurité alimentaire...

Au contraire, dans un territoire déjà cloisonné et bien occupé historiquement par l'aérodrome Villaroche et par Safran et dans la continuité du grignotage déjà entamé par les sites logistiques Colissimo et GXO/Zalendo, ou Eiffage, on s'apprête à boucher les grosses dents creuses considérées comme une matière première puisqu'il s'agit de parcelles agricoles...

Vous avez aimé la logistique XXL à Sénart, vous allez adorer la nouvelle coqueluche des aménageurs, les Data Centers ! (Les deux se ressemblent et s'entendent à merveille). Ce genre de projet, dont on connaît mieux maintenant les risques, soutenus au plus haut niveau de l'État, est en phase de métastase le long

de l'autoroute A5 (bien pratique pour venir de Paris en voiture...), et l'espace territorial situé entre la D57 et l'A5 en est la victime sur une dizaine de kilomètres.

Le navire amiral (cheval de Troie ?), c'est bien entendu le méga projet « hyperscale » Campus IA de Fouju (1,4 Gw), flanqué de près par la prochaine prison de Crisenoy.

Il se dit aussi que les terres agricoles encore exploitées dans ce bandeau, entre la D 471 (Melun/Marne la Vallée) et la D 1036 (Melun/Meaux), seraient bientôt soumises au même appétit vorace des aménageurs ?

Il faut reconnaître que pour eux c'est une belle opportunité : autoroute d'Est en Ouest, grands axes routiers Nord/Sud, accès à l'A5 au milieu.

Dans ce grand mercato de l'aménagement, bien sûr, il n'est pas question de :

- Protection de la biodiversité ;
- Lutte contre le changement climatique ;
- Sécheresse, inondations, stress hydrique.

De toute façon le catalogue de compensations est déjà prêt, les bureaux d'études spécialisés font ça très bien...
Le projet annonce même le « renforcement de la biodiversité ». Miroir aux alouettes ?

4. Data centers : une perverse course au gigantisme

Nous voyons les projets de centres de données se multiplier en Seine-et-Marne et ailleurs en Île-de-France. En moins d'une année, la taille de ces projets a augmenté énormément. Là où la norme antérieure supérieure se situait aux alentours de 150 Mgw, certains projets sont 5 à dix fois plus importants comme celui de Montereau (700 Mgw), ou Fouju (1,4 Gw) et les annonces de nouveaux projets se bousculent en Île de France comme partout sur le territoire national.

Cette course au gigantisme pose question : La course effrénée à la consommation électrique des data centers est jugée « incompatible avec l'Accord de Paris » (COP) par l'ADEME dans son rapport prospectif publié début 2026. Le Think Tank « Shift project » fait le même constat. De plus, la démultiplication de la taille actuelle des projets de centre données entraîne de fait une augmentation considérable des risques environnementaux et industriels, difficilement maîtrisables.

5. Data centers : la souveraineté numérique, mauvais argument

Cette croissance exponentielle de la taille des centres données en France, n'est pas un gage de renforcement de la souveraineté numérique française, mais bien au contraire la porte ouverte à une dépendance plus grande de notre aménagement territorial vis à vis des « Big Tech » internationales qui contrôlent l'essentiel de la chaîne des équipements et qui sont protégés par des législations comme le Cloud Act américain qui donne au gouvernement US un droit de contrôle extraterritorial total. Nous savons aussi par exemple, que Mistral IA, une société française qui fait partie des investisseurs de Campus AI, a passé récemment un accord avec Microsoft pour lui céder une part importante de ses propres capacités de calcul.

Enfin, cette compétition mondiale pour disposer de toujours plus de puissance de calcul, est clairement orientée vers l'entraînement des IA génératives, dont on sait que les finalités sont peu maîtrisées, à défaut d'une régulation internationale de cette activité.

6. Une régulation nécessaire

Cette régulation est demandée par les instances de l'ONU, les autorités religieuses, les mouvements citoyens qui, en France réclament un moratoire sur le développement anarchique des Data Centers, des conférences citoyennes pour définir collectivement le bon usage social des outils numériques. Il est urgent d'organiser à tous les niveaux ce pas de côté pour ne pas commettre d'erreurs « fatales ».

Dans ce contexte très incertain, le projet de Data Center de Paris-Villaroche, malgré les intentions vertueuses affichées, ne peut s'extraire des interrogations fondamentales que posent ce développement accéléré hasardeux.

Conclusion

Avons-nous seulement le choix en Seine et Marne et particulièrement sur ce territoire sus nommé, entre la logistique XXL, les hypermarchés, les méga Data Centers et l'agriculture industrielle d'exportation chimiquement pure ?

Nous pensons qu'il existe des alternatives économiques plus respectueuse de la nature et des besoins humains. Nous sommes prêts à en discuter.

Pour cela, il faudra que nos élus sortent de leur zone de confort, se dégagent de l'influence de l'EPA Sénart, aménageur du siècle dernier, prennent leurs distances avec cette ébriété numérique répandue dans les milieux d'affaires et osent avec les citoyens.

Les associations signataires

- ABC J'aime Bréviande
- ADE Sénart et environs
- Alternatiba Sénart 77
- ARNASSEN
- Corbeil Essonnes Environnement
- FNE Seine-et-Marne
- Les Coqueli'Combs
- LPO Grand Paris Sud
- Vergers Vivants de Lieusaint
- TESSA